

LA GAZETTE



Numéro

98

Janvier 2024

MOT DU PRESIDENT

Chers Pharmaciennes,
Chers Pharmaciens,
Chers membres,

Votre union professionnelle est à la croisée des chemins. Dans la gazette du mois de mai, **votre directeur général, Jean-Christophe Alsteens** s'est présenté; il nous accompagne maintenant depuis plus de 6 mois et apporte ainsi son expertise pour améliorer notre union avec un contact permanent avec les autres unions professionnelles pour rationaliser nos efforts respectifs.

Le comité directeur est très heureux de vous présenter maintenant Charline Lenaerts, votre nouvelle directrice de l'office de tarification. Charline est docteure en pharmacie, elle a travaillé dans différentes pharmacies, à l'APB et à l'AUP où elle s'occupe de dossiers importants comme la politique de vaccination en Wallonie. Ses compétences alliées à l'expérience transmise encore par **Charles Ronlez** et les conseils éveillés de Jean-Pol Cirriez, notre coordinateur, lui permettront de s'épanouir dans notre union, dans votre union.

Ce trinôme qui deviendra un binôme dans quelques temps mettra notre union sur les rails de l'évolution de notre profession. Nous n'oublions pas le travail effectué par Charles qui, rassurez-vous, ne partira que lorsque tout le monde sera au top pour vous servir et servir le monde de la pharmacie.

Comme vous le savez, Koen Straetmans et moi-même avons été élus à l'APB pour représenter la profession au niveau national et vous défendre le mieux que nous pouvons dans l'univers de la santé et de la pharmacie en particulier. Notre cheval de bataille sera encore et toujours de permettre au pharmacien de trouver son équilibre dans son rôle de pharmacien de première ligne. Nous sommes d'ailleurs toujours à votre écoute pour essayer de résoudre vos problèmes journaliers. Un de ceux -ci sera bien sûr de réduire le nombre de manquants. Ce travail devient de plus en plus chronophage et empiète sur notre rôle de pharmacien conseil et nous en sommes parfaitement conscients. Le sujet sera d'ailleurs largement discuté lors de notre prochain organe d'administration pour avancer et trouver un maximum de solutions nécessaires à la résolution de ce problème permanent, fatigant et stressant.

Lors de la rédaction de ce mot du président, j'ai malheureusement appris le décès du conjoint d'une de nos consœurs et je terminerai donc mon mot en lui rendant hommage.

Je suis honoré Hervé de t'avoir un jour rencontré et nos prénoms respectifs ont facilité nos discussions.

Je suis certain que là où tu es maintenant, tu seras encore un soutien pour chacun et pour ta famille en particulier.

En cette période de vœux, je vous souhaite à tous de rester humbles et de ne pas oublier l'importance de vos conjoints respectifs et de votre famille.

Hervé Mees
Votre président dévoué.

SOMMAIRE

Page 1

Mot du Président

Page 2

Vœux 2024

Contrôle balance

Destruction spécialités
périmées ?

Page 3

Destruction archives
Destruction chimiques
Destruction déchets B2

Page 4

Tournée minérale
Obligations afmps

Page 5

Audit externe
BeMVO et DMF

Page 6

Annonce partenaire



EDITEUR RESPONSABLE:

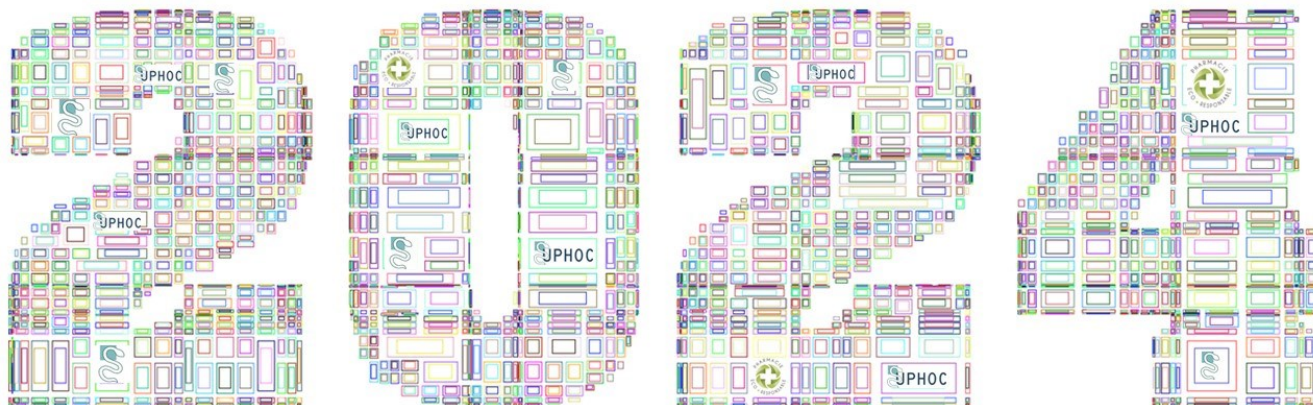
JEAN-POL CIRRIEZ

59, AV. DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES
7080 FRAMERIES

Tél: 065.61.19.45
Mail: cirriez@uphoc.be

VŒUX 2024

Le Comité directeur et le personnel de l'UPHOC vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024.



A vos côtés, toute l'année

CONTRÔLE METROLOGIQUE DES BALANCES



Le pharmacien est tenu de demander lui - même la vérification périodique (contrôle métrologique) de ces instruments de façon à ce que la périodicité réglementaire de 4 ans soit respectée (selon obligation du SPF Economie).

Qui contacter pour effectuer le contrôle obligatoire ?

Comment savoir si je dois faire contrôler ma balance cette année ?

Retrouvez les réponses sur le document:

<https://www.uphoc.com/files/uploads/2023/12/controle-balance-2024.pdf>

DESTRUCTION DES SPECIALITES PERIMEES ?

Concernant les **spécialités périmées invendues provenant de votre stock**, le service SCM de l'APB proposait auparavant une solution et fournissait une attestation au pharmacien.

Depuis le 1er janvier 2022, l'APB a cessé ce service en renvoyant les pharmaciens vers leurs unions.

Si vous avez besoin de ce service, **merci de vous manifester auprès du pharmacien coordinateur** de l'UPHOC (mail: cirriez@uphoc.be)

En fonction du nombre de demandes, l'UPHOC envisagera de mettre un service en place durant l'année 2024.



DESTRUCTION DES ARCHIVES



Cette année encore, l'UPHOC propose à ses membres en règle de cotisation un service de destruction des archives avec données sensibles (ordonnances, factures...) en collaboration avec la société VANHEEDE.

Si vous avez oublié de vous inscrire pour le ramassage de vos archives, vous pouvez nous les apporter à l'UPHOC.



**Un container sera présent sur notre parking
du 16 janvier au 15 février 2024.
Vous pouvez apporter vos documents durant les
heures de bureau (entre 8h et 16h).**

Coût du service: 4€ (HTVA) par tranche de 10kg d'archives à détruire

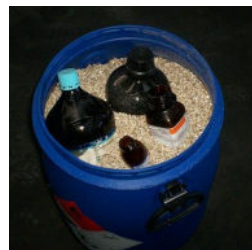
DESTRUCTION DES CHIMIQUES PERIMES

En ce début d'année 2024, l'UPHOC propose encore à ses membres en règle de cotisation un service de destruction de chimiques périmés selon la **nouvelle procédure** déjà appliquée en 2023.

Ce service est mis en place en collaboration avec la société VEOLIA.

Informations sur la procédure à suivre à retrouver sur le document:

<https://www.uphoc.com/files/uploads/2023/12/DESTRUCTION-CHIMIQUES-PERIMES-PROCEDURE-REPRISE-2024.pdf>



DESTRUCTION DES DECHETS B2

Nous vous proposons **jusqu'au début mars 2024**, un service pour la **destruction des seringues usagées** pour les pharmacies qui vaccinent contre la grippe et/ou covid. Ce service est mis en place au sein des unions de l'AUP.

Il s'agit uniquement d'une **collecte des containers spécifiques pour déchets B2** (pas de reprise d'autres types de contenants).



Informations sur les modalités pratiques à retrouver sur le document:

<https://www.uphoc.com/files/uploads/2023/10/PROCEDURE-DESTRUCTION-DECHETS-B2-AUP-2023.pdf>

TOURNEE MINERALE - campagne 2024



La 8^e édition de Tournée Minérale débutera en février. **Cette année, l'accent est placé sur le rôle des prestataires de soins et donc, des pharmaciens.**



Envie de promouvoir la campagne en arborant un badge sur votre tablier?

Nous avons à l'UPHOC un stock limité de badges à votre disposition pour les clients OT.

Merci de compléter le formulaire pour recevoir le(s) badge(s) via votre box de tarification (début février) : <https://www.uphoc.com/commande-de-badge-tournee-minerale-2024/>

Du matériel de communication supplémentaire existe (à télécharger et imprimer soi-même)

- une affiche : [cliquez ICI](#)
- un flyer patient : [cliquez ICI](#)
- une vidéo pour vos écrans (à télécharger): [cliquez ICI](#)

Vous pouvez également à titre personnel, pour votre officine, commander le matériel (badge, affiche format A2, flyer) directement à l'association qui chapeaute cette campagne.

Toutes les infos sont sur la page:

<https://tournee-minerale.be/des-visuels-tournee-minerale-pour-votre-salle-dattente-ou-votre-officine/>

FORMULAIRE "AUTOCONTRÔLE" DE L'AFMPS

Les pharmaciens titulaires ont jusqu'au **31 mars 2024** pour compléter le formulaire "autocontrôle" pour la première fois. N'oubliez donc pas de vous soumettre à cette obligation légale. L'AFMPS vous rappelle que ce formulaire ne vise en aucun cas à rechercher des infractions éventuelles. Néanmoins, des sanctions sont prévues si vous ne le remplissez pas correctement et dans les temps.

Information APB sur **les nouvelles obligations afmps** issues de l'AR de septembre 2023 à appliquer pour votre officine: [cliquez ICI](#)



AUDIT EXTERNE - COACHING AUP

Depuis fin septembre 2023 et la publication officielle de l'AR, les pharmaciens ont l'obligation de procéder à un audit externe de leur pharmacie tous les 4 ans.



Qu'est-ce qu'un audit?

Un audit n'est ni un contrôle ni une inspection, mais une évaluation interactive au cours de laquelle un auditeur passera en revue 20 points relatifs au fonctionnement de la pharmacie et formulera des suggestions et des recommandations.

Objectif ?

Optimiser toutes les facettes de l'organisation et des services de la pharmacie.

Qui sont les auditeurs ?

Ce sont des pharmaciens et pharmaciennes qui ont suivi une formation et qui sont habilités à réaliser les audits selon les modalités de l'AR et obligations de l'afmps.

Du coaching AUP en plus ?

Outre le fait de faire un audit, vous pouvez également solliciter l'aide d'un auditeur-coach pour améliorer votre service en officine sur le QuiDAM, les BUM ou le pharmacien de référence.

Comment faire appel à un auditeur ou un coach?

Du côté francophone, l'AUP a mis en place une plate-forme pour vous aider à répondre à cette obligation et trouver un auditeur francophone et/ou un auditeur-coach.

Allez dans l'espace pharmacien du site web de l'AUP <https://aup-net.be> et ensuite cliquez sur la rubrique « Réservation audit et coaching qualité ».



Envie d'en savoir plus ?

Regardez cette vidéo réalisée par l'AUP :

<https://aup-net.be/wp-content/uploads/2023/12/AUP-Audit-externe-comprese.mp4>

DMF/BeMVO: NOUVEAUTÉS POUR 2024.



N'oubliez pas de vous inscrire sur la nouvelle plateforme DMF!

Le 9 février 2024, 5 ans exactement après son lancement, la **Directive sur les Médicaments Falsifiés (DMF*)** entrera pleinement en vigueur. BeMVO lance donc une nouvelle plateforme de gestion des alertes de falsification sur laquelle tous les pharmaciens belges devront s'inscrire.

Informations et démarches à retrouver sur notre site:

<https://www.uphoc.com/2024/01/dmf-nouveautes-pour-2024-noubliez-pas-de-faire-les-demarches-2/>

MESSAGE PARTENAIRE



info@meditech-pharma.com
051/31.21.81

**Merci pour votre
confiance en
2023 !**

Nous attendons avec
impatience de nouvelles
collaborations et opportunités
en **2024**.

Lodewijk de Raetlaan 16 | B-8870 Izegem
www.meditech-pharma.com

NOS PARTENAIRES

